

11. DOSSIER DE CONCERTATION

PROJET ÉOLIEN DE SERY-LES-MEZIERES
COMMUNE DE SERY-LES-MEZIERES (02)

SEPTEMBRE 2022



 Parc éolien de Sery-les-Mezières
valeco

Identité du Maître d'Ouvrage :

PE DE SERY-LES-MEZIERES

SARL – Société de VALECO / EnBW

SIREN : 878 677 947

SIRET : 878 677 947 00011

188 rue Maurice Béjart

34184 MONTPELLIER

Table des matières

1	Avant-Propos	4
2	Bilan de la concertation préalable	5
2.1	Introduction	5
2.2	Localisation et caractéristiques du projet.....	5
2.3	Consultations et diffusion de l'information	7
2.3.1	Déroulement du projet.....	7
2.3.2	Concertation avec les services de l'Etat	8
2.3.3	Démarches spécifiques d'information des riverains du projet	8
2.4	La procédure volontaire de concertation préalable	12
2.4.1	Décret et ordonnance.....	12
2.4.2	Périmètre.....	12
2.4.3	Chronologie	12
2.4.4	Affichage	12
2.4.5	Dossier	14
2.5	Analyse des contributions.....	15
2.5.1	La mobilisation du public.....	15
2.5.2	Décryptage de l'absence de mobilisation	15
2.6	Conclusion.....	15
3	Enquête publique.....	16
3.1.1	Les textes régissant l'enquête public.....	16
3.1.2	L'insertion de l'enquête publique dans la procédure administrative relative au projet et à la décision finale	16
4	Annexes.....	17
4.1	Annexe 1 – Recueil des observations du public	17
4.2	Annexe 2 – Certificat d'affichage en mairie	17

Table des illustrations

Illustration 1 : Localisation du projet au sein du territoire.....	5
Illustration 2 : Carte d'implantation du projet éolien de Séry-lès-Mézières	6
Illustration 3 : Blog du projet éolien de SERY-LES-MEZIERES	8
Illustration 4 : Lettre d'information n°1 (1/2).....	9
Illustration 5 : Lettre d'information n°1 (2/2)	9
Illustration 6 : Lettre d'information n°2 (1/2).....	10
Illustration 7 : Lettre d'information n°2 (2/2).....	10
Illustration 8: Avis de concertation préalable du public*	13
Illustration 9: Affichage de l'avis de concertation préalable du public en mairie	13
Illustration 11 : Page de garde du dossier de concertation.....	14

Table des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques du projet	6
Tableau 2 : Principales dates lors du développement de projet.....	7

1 AVANT-PROPOS

Le présent projet concerne la création du parc éolien de SERY-LES-MEZIERES sur la commune de Séry-lès-Mézières dans la région de l'Aisne.

Ce parc sera constitué de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison implantés dans un secteur composé grandes parcelles agricoles.

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de la commune de Sery-Lès-Mézières et le groupe Valeco remontent à l'année 2017. Les prospections et études ont été autorisées par voie de délibération en juin 2018. Les premiers contacts ont permis de discuter des modalités d'études en attendant de connaître le contexte local. L'une des requêtes du conseil municipal de Séry-lès-Mézières était de définir l'implantation de la première éolienne à plus de 1000 mètres des premières habitations de Séry-lès-Mézières. Chose faite, puisque l'éolienne E1 se situe à 1040 mètres de la première habitation de la commune de Séry-lès-Mézières.

La zone identifiée présentant des caractéristiques favorables pour l'implantation d'un projet au sud-est de Saint-Quentin, le long d'un de la route départementale RD n°57, sur une large zone agricole traversée par des chemins d'exploitation.

Les études ont démarré en novembre 2018 par le volet milieux naturels. Après une année d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée en juin 2020 aux propriétaires concernés.

Le choix de cette implantation a fait l'objet d'une présentation en mairie de Séry-lès-Mézières également en juin 2020.

Tout au long du développement du projet, les riverains ont été informés des avancements du projet à travers trois lettres d'information distribuées dans leurs boîtes aux lettres. Des réunions avec Madame la maire de Séry-lès-Mézières étaient aussi régulièrement organisées.

Dans le cadre du développement de ce projet éolien, le groupe Valeco a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable du public sur le périmètre de la commune d'implantation du projet. Cette procédure volontaire a pour but de permettre au public de s'exprimer sur la base d'informations techniques que nous avons pu récolter lors des études réalisées et mises à disposition du public.

Le présent document est composé de 2 parties : le bilan de la concertation qui a été réalisé auprès du public lors de la phase de conception du projet, ainsi qu'une présentation de l'enquête publique qui se déroulera après la recevabilité du dossier de demande d'Autorisation Environnementale.

2 BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

5° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, publié le 29 août 2019.

2.1 Introduction

Le Code de l'environnement stipule dans le Chapitre préliminaire (Art L120-1) : « *La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue :*

- *D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique ;*
- *D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures ;*
- *De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement ;*
- *D'améliorer et de diversifier l'information environnementale ».*

Dans le cadre du développement du projet éolien de SERY-LES-MEZIERES, une procédure de concertation a été mise en place afin d'échanger sur les modalités du développement du projet, notamment sur les modalités de suivi dans le temps (diffusion de l'information et possibilités d'échanges en phase de développement, d'exploitation et démantèlement du parc).

L'information a été diffusée auprès des acteurs publics, des collectivités et des riverains, en amont du projet, le but étant d'assurer une information continue sur les différentes actions en cours.

Nous avons procédé en deux étapes :

- Une première étape constituée par la consultation et la diffusion d'informations conduite tout au long du projet grâce à des outils tels que les lettres d'information, le blog projet... permettant aux riverains de nous communiquer leur opinion.
- Une deuxième étape correspondant à la concertation préalable qui s'est déroulée du 9 juillet 2020 au 23 juillet 2020 dans la commune de Séry-lès-Mézières et suivant l'application du décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 de l'ordonnance n°2016-1060. Cette concertation a notamment comporté une permanence le mercredi 15 juillet 2020 en mairie.

Nous allons détailler dans un premier temps le déroulement des consultations et de la diffusion d'informations ayant abouties à la concertation préalable, puis nous effectuerons le bilan de celle-ci avec les démarches à enclencher pour la poursuite du projet.

2.2 Localisation et caractéristiques du projet

Le parc éolien de Séry-lès-Mézières regroupe 3 éoliennes de 4,8 MW de puissance unitaire maximale pour une puissance totale installée maximale de 14,4 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative.

Le parc éolien de Séry-lès-Mézières s'implante en région des Hauts-de-France, au nord du département de l'Aisne (02), au sein de la communauté de communes du Val d'Oise.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison répartis sur la commune de Séry-lès-Mézières, dans un secteur composé de larges parcelles agricoles avec quelques haies présentes autour des la ZIP et un contexte éolien faisant partie du paysage local.

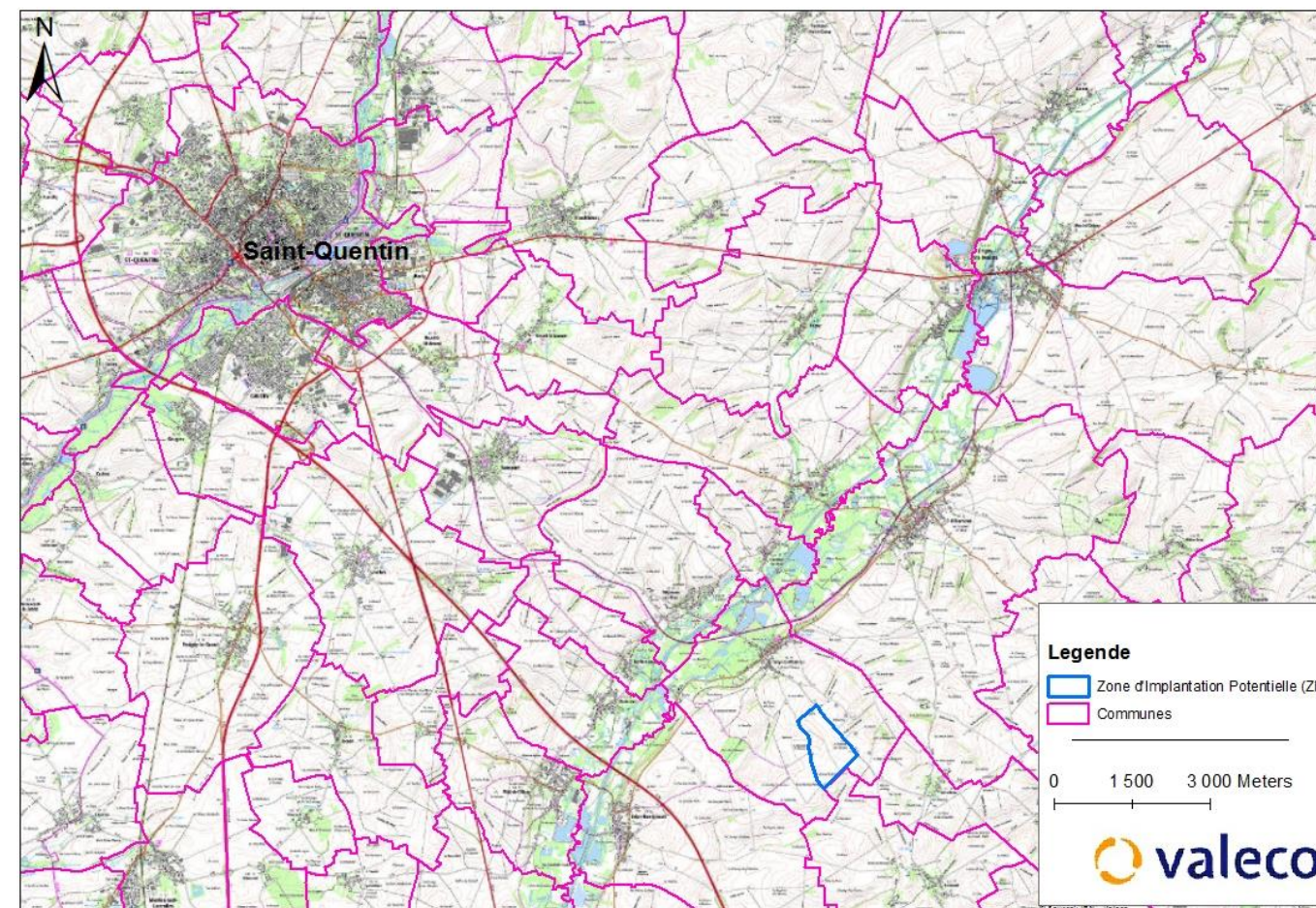


Illustration 1 : Localisation du projet au sein du territoire

La production attendue des 3 éoliennes représentera près de 33 200 MWh/an, l'équivalent de la consommation mixte d'environ 15 900 personnes, soit les 28% d'une ville comme Saint-Quentin¹.

Localisation	Région	Hauts-de-France
	Département	Aisne
	Commune	Séry-lès-Mézières
Eoliennes	Puissance unitaire	4,8 MW maximum
	Nombre	3
	Puissance totale	14,4 MW
	Diamètre maximal du rotor	138 m
	Hauteur maximale du mât	114 m
	Hauteur maximale en bout de pale	183 m
Autres aménagements	Postes électriques	1 poste de livraison (PdL)
	Raccordement inter-éolien	Câbles enterrés 20kV (1430 ml)
	Fondations	26 m de diamètre 5 m de profondeur
	Plateformes	55 x 40 m
	Pistes créées	1 252 m ²
Production	Production annuelle attendue ²	43 600 MWh
	Equivalent nombre de foyers alimentés ³	9 000
	Equivalent nombre de personnes alimentées ⁴	19 700
	Emissions de CO ₂ évitées ⁵	21 800 tonnes/an
	Durée d'exploitation prévisionnelle	30 ans
	Investissement prévisionnel	Environ 21 600 000 €

Tableau 1 : Caractéristiques du projet



Illustration 2 : Carte d'implantation du projet éolien de Séry-lès-Mézières

¹ Population municipale de Saint-Quentin en 2015 : 55 649 habitants (Source <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599?debut=0&q=comparateur+de+territoirez>)

² Hypothèse éoliennes de 4,8 MW

³ Consommation moyenne d'un site résidentiel estimée par RTE et la CRE à 4852kWh/an en 2021 (<https://www.cre.fr/Documents/Publications/Observatoire-des-marches/observatoire-des-marches-de-detail-du-4e-trimestre-2021>)

⁴ Considérant 2,19 personnes par foyer (source INSEE 2019)

⁵ ADEME Etude sur la filière éolienne française : bilan, prospective, stratégie septembre, 2017

2.3 Consultations et diffusion de l'information

2.3.1 Déroutement du projet

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de la commune de Séry-lès-Mézières et la société VALECO ont été initiés durant l'année 2017, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

L'année 2018 a été consacrée aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressantes vis-à-vis de l'installation d'éoliennes.

La zone d'étude a été retenue car elle présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (500m minimum), absence de servitude réglementaire (militaire, aviation civile, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique), solution de raccordement au réseau électrique...

Ainsi, en juin 2018, le conseil municipal de la commune de Séry-lès-Mézières a validé son intégration au projet dans le but de développer le parc éolien sur cette commune.

Les expertises environnementales ont démarré en novembre 2018, suivie d'une campagne acoustique lancée en septembre 2019, ainsi que l'étude paysagère qui a débuté en novembre 2019.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée courant l'année 2020.

Plusieurs points sur l'avancement du projet ont eu lieu avec la mairie de Séry-lès-Mézières dont un en présence des propriétaires et exploitants concernés. Trois lettres d'informations ont aussi été distribuées dans les boîtes aux lettres des riverains.

Suite à la demande de compléments des services instructeurs, nous nous sommes rapprochés du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Hauts-de-France afin de rechercher des agriculteurs volontaires pour instaurer la mesure de compensation de conversion d'une terre arable en une prairie permanente (C3-1c).

DATE		ETAPE
2018	13 juin	Délibération favorable de la mairie au projet de parc éolien de Valeco
2018	août	Fin de la prospection foncière
2018	novembre	Lancement des études environnementales et techniques
2019	septembre	Commande de l'étude d'impact sur l'environnement par Valeco
2019	septembre	Finalisation de l'état initial du rapport d'expertises acoustiques par Delhom Ingenierie
2020	mars	Finalisation de l'état initial du rapport d'expertises naturalistes par Envol environnement
2020	février	Finalisation de l'état initial du volet paysage et patrimoine par Matutina
2020	février	Présentation aux élus de la commune
2020	juin	Finalisation du scénario d'implantation par Valeco en concertation avec les propriétaires et exploitant des terrains agricoles : réunion.
2020	juin	Finalisation des études naturalistes et paysagères
2020	juin	Caractérisation des impacts et mesures du projet
2020	juin et juillet	Lettre d'information n°1 et n°2
2020	juillet	Finalisation de l'étude d'impact
2020	9 au 23 juillet	Concertation préalable du public
2020	septembre	Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale
2021	mars et décembre	Réunion d'avancement avec les propriétaires et exploitants et Madame le maire
2021	décembre	Lettre d'information n°3
2022	2 mars	RDV avec le propriétaire et exploitant pour discuter de la modification de l'emplacement de E1
2022	13 septembre	Second dépôt de la demande d'autorisation environnementale complétée
2022	15 juin	Réunion avec le CEN et Madame le maire pour la mise en place de la mesure de compensation de conversion d'une terre arable en une prairie permanente

Tableau 2 : Principales dates lors du développement de projet

2.3.2 Concertation avec les services de l'Etat

Au préalable du lancement du projet, plusieurs services ont été consultés afin de connaître leurs recommandations et prescriptions à prendre en compte dans le développement du projet (ARS, Armée, DGAC, DREAL, TRAPIL, ANFR, etc.).

Aucune contre-indication à la poursuite du projet n'a été émise par les services consultés. Des recommandations ont toutefois été émises et prises en compte par le porteur de projet dans la conception du parc éolien.

2.3.3 Démarches spécifiques d'information des riverains du projet

Afin de solliciter l'avis des riverains, des démarches spécifiques de communication ont été menées pour les renseigner sur les caractéristiques du projet et ses évolutions.

2.3.3.1 Le blog d'information

Dans un premier temps, un blog projet a été élaboré pour rassembler des informations concernant la filière éolienne en général et les détails du projet.

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeserylesmeziers>

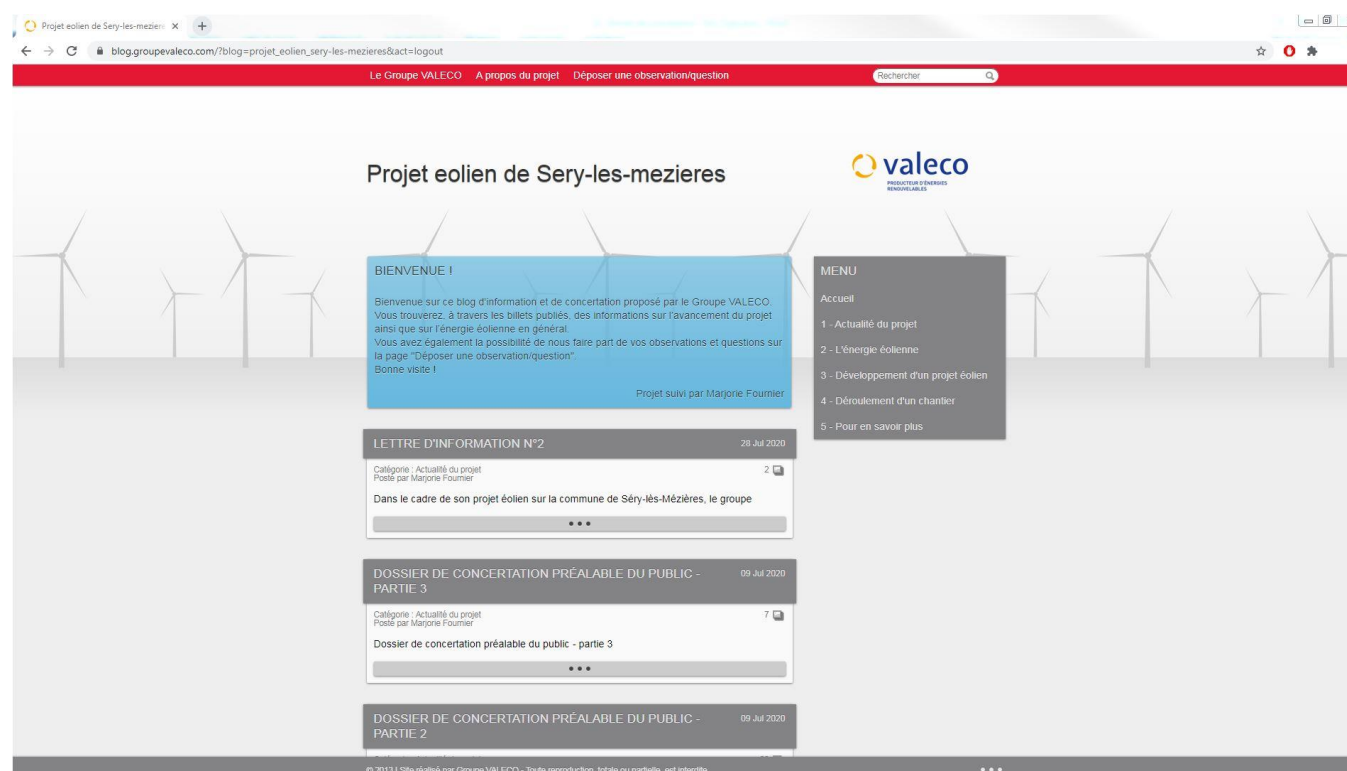


Illustration 3 : Blog du projet éolien de SERY-LES-MEZIERES

Ce blog comporte une section « Déposer une observation/question » afin de permettre aux riverains qui le souhaitent de nous faire part de leurs remarques (dans la bannière rouge)

2.3.3.2 Lettre d'information

Une fois les premiers résultats des études connus, une phase de communication a été enclenchée sur les détails plus techniques, notamment via la diffusion de lettres d'information.

Ces lettres d'information renvoient également vers le blog projet qui a continué d'être mis à jour avec les différentes avancées, qu'elles soient administratives ou techniques.

Les lettres d'information ont été distribuées dans les boîtes aux lettres de la commune Séry-lès-Mézières et mises à disposition dans les mairies.

Pour le moment, 3 lettres d'information ont été réalisées à différents stades d'avancement du projet :

- La première est parue en juin 2020 et avait pour objectif de présenter la zone d'implantation potentielle (ZIP) ainsi que les différents bureaux d'études sollicités pour la conduite du projet. Les contacts des chefs de projets étaient indiqués afin de permettre à chacun de nous joindre. Cette première lettre a été distribuée par VALECO INGENIERIE.
- La deuxième lettre a été distribuée en juillet 2020, en appui à l'affichage réglementaire de la concertation préalable, par VALECO. Elle avait pour objectif de mobiliser les riverains avant la concertation préalable mais aussi de présenter l'implantation retenue du projet, ainsi qu'un calendrier prévisionnel.
- La troisième, diffusée en décembre 2021, informait du dépôt du dossier en septembre 2020 et de la formulation de la demande de compléments par la DREAL Hauts-de-France et de l'avis de l'autorité environnementale en septembre 2021.

Les lettres d'information parues à ce jour sont présentées ci-après.

Qui sommes-nous ?

Valeco est basé à Montpellier et fait partie du top 10 des exploitants de projets ENR sur le marché français. La société emploie 175 personnes et est présente sur toute la chaîne de valeur : de l'identification de sites propices, à la vente d'électricité renouvelable, jusqu'au démantèlement de parcs. Acteur de la transition énergétique depuis plus de 20 ans, l'objectif de Valeco est d'accroître la production d'énergie renouvelable sur les territoires. Le but : réduire notre dépendance aux énergies fossiles et tendre vers un monde plus durable.

Aujourd'hui, Valeco possède une puissance installée de plus de 400MW d'origine éolienne, solaire et biomasse ainsi qu'un pipeline de projets de 2 000 MW.

Valeco est intégré au groupe allemand EnBW, l'un des plus grands énergéticiens en Europe. Avec plus de 21 000 collaborateurs, EnBW approvisionne quelque 5,5 millions de clients en électricité, gaz et eau ainsi qu'en solutions et services énergétiques. Son actionariat public (Land du Bade-Wurtemberg et groupement de communes) confère au groupe, en plus de sa stabilité et de son ancrage régional, la capacité d'être un acteur majeur de la transition énergétique.

Le groupe en quelques chiffres

Valeco	EnBW	
+400 MW installés 1 ^{er} semestre 2020	3 35 GW réalisés, soit l'alimentation de 2 millions d'habitants	150 colocines
175 exportés sur les territoires français répartis sur 6 régions	21 000 collaborateurs en Europe	500 colocines en Europe

Contacts

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Marjorie FOURNIER – Chef de Projets
marjoriefournier@groupevaleco.com - 07 82 94 08 25

Anna FAUTREZ – Assistante Chef de Projets
annafautrez@groupevaleco.com - 03 22 92 26 56

ou écrire à Valeco - 6 Rue Colbert - 80 000 Amiens

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
www.groupevaleco.com

PROJET EOLIEN

Commune de Séry-lès-Mézières

Illustration 4 : Lettre d'information n°1 (1/2)

Le projet éolien de Séry-lès-Mézières

La zone d'étude
Le site d'étude (aussi appelé Zone d'Implantation Potentielle ou « ZIP ») a été élargi afin d'étudier les enjeux locaux dans leur globalité. Il s'étend sur environ 66 hectares sur le territoire communal de Séry-lès-Mézières. Les parcelles concernées sont des terrains agricoles.

L'actualité de votre projet

Il a été convenu que les études seraient réalisées en étroite concertation avec la mairie et en toute transparence vis-à-vis des populations concernées. Pour cela, nous avons créé un blog afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien.

Des rubriques vous permettent d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions.

Le blog est accessible à l'adresse suivante :
http://blog.groupevaleco.com/?blog-projet_eolien_sery-les-mezieres

Illustration 5 : Lettre d'information n°1 (2/2)

Conduite de l'étude de faisabilité

Les études techniques et environnementales permettent de déterminer la faisabilité de du projet et également d'en définir le contour : enjeux environnementaux, acoustiques, paysagers, gisement éolien, nombre d'éoliennes, taille, puissance, emplacements.

Étude des milieux naturels

L'étude de la faune et de la flore se déroule sur une année complète afin d'inventorier les espèces selon leur cycle phénologique (migration, reproduction, floraison, ...). Ce sont les naturalistes du bureau d'étude ENVOL Environnement qui procèdent aux observations et analyses des sensibilités depuis le 22 novembre 2018.

Étude paysagère

L'étude paysagère a été confiée au bureau d'étude Matutina. Cette expertise consiste à partir de données bibliographiques et de journées de terrain, à réaliser une analyse paysagère dans le but de composer un projet d'aménagement cohérent et en harmonie avec son environnement. Elle a débuté le 25 novembre 2019.

Étude acoustique

Le bureau d'étude Delhom a été sélectionné pour réaliser les expertises relatives au bruit. Ce bureau d'étude indépendant est qualifié pour l'activité « Etudes acoustiques ». Pour ce faire, les ingénieurs acousticiens ont installé cinq sonomètres au niveau des habitations à proximité du site afin de mesurer le niveau sonore ambiant et de s'assurer de définir une implantation respectant la réglementation acoustique. Elle a débuté le 04 septembre 2019.

L'éolien terrestre en France

15 757 MW Puissance éolienne totale raccordée au 30/09/19	24,6 GWh Puissance éolienne terrestre installée prévue pour 2023 (PPE)	34,1 GWh Puissance éolienne terrestre installée prévue pour 2028 (PPE)
---	---	---

Concertation préalable du public

Dans le cadre du développement du projet éolien sur la commune de Séry-lès-Mézières, la société VALECO a mis en place une procédure de concertation qui se déroulera du 09 au 23 juillet 2020, et qui a pour but de permettre aux riverains de s'exprimer sur la base d'informations techniques récoltées tout au long des études préalables menées depuis 2018.



Lors de cette période de concertation préalable, un dossier synthétique reprenant les principales caractéristiques du projet pourra donc être consulté par le public. Un registre permettra de consigner les observations et questions.

Les dates et heures seront celles d'ouverture habituelles de la mairie de Séry-lès-Mézières

Lundi : 10h00-12h00
Mercredi : 16h30-18h30

Par ailleurs, pendant cette période les avis et observations du public pourront également :

- être postés sur le blog internet dédié au projet à l'adresse suivante : https://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_sery-les-mezieres
- transmis par courrier électronique aux chefs de projets

Une permanence d'accueil en mairie de Séry-lès-Mézières se tiendra le mercredi 15 juillet 2020 de 16h à 18h.

CONTACTS

Marjorie FOURNIER - Chef de Projets
marjoriefournier@groupevaleco.com
07 82 94 08 25

Anna FAUTREZ - Chef de Projets
annafautrez@groupevaleco.com
03 22 92 26 56

ou écrire à : Valeco - 6 Rue Colbert - 80 000 Amiens



A la Une... La présentation de l'implantation retenue du projet éolien

Madame, Monsieur,

Pour rappel une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur la commune de Séry-lès-Mézières a été initiée en 2018. Le Conseil municipal de Séry-lès-Mézières a autorisé la société VALECO à mener des études en vue de la construction d'un parc éolien.

Après la levée de certaines contraintes, les études environnementales ont été lancées en 2018 afin d'évaluer l'ensemble des enjeux présents, et ainsi définir le projet le plus équilibré. L'ensemble des expertises concernant les milieux naturels, le paysage et l'acoustique ont été réalisées par des bureaux d'études indépendants et sont arrivées à leurs termes.

Aujourd'hui ces résultats nous ont permis d'aboutir à une implantation de 3 éoliennes réparties sur une ligne. La présente lettre d'information a pour objectif de vous informer sur les caractéristiques de cette implantation retenue et sur les futurs étapes du projet éolien.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Marjorie Fournier, Chef de projets



Calendrier prévisionnel du projet

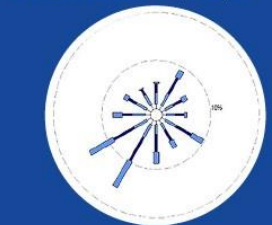


Présentation de l'implantation retenue

Suite aux différentes études menées sur une année complète (paysagère, acoustique, environnementale et technique) un projet de moindre impact sur l'environnement a été retenu.

L'implantation choisie est le résultat d'un compromis de nombreux critères :

- o Le paysage et la prise en compte des éoliennes existantes ;
- o L'habitat et le respect de distances d'éloignement suffisantes ;
- o Respect des enjeux environnementaux ;
- o vent, et le choix d'une implantation dans un axe : Sud / Sud-Ouest ;
- o Respect des accords fonciers ;
- o Respect des doléances du conseil municipal de Séry-lès-Mézières



Rose des vents :
implantation perpendiculaire aux vents dominants

Caractéristiques du projet

- o Localisation : 3 éoliennes sur la commune de Séry-lès-Mézières
- o Puissance unitaire par machine : 3,6 à 4,8 MW
- o Puissance totale du parc : 10,6 à 14,4 MW
- o Poste électrique : 1 poste de livraison
- o Diamètre rotor : 130 à 138 m
- o Hauteur mât : 110 à 114 m
- o Hauteur totale maximale : 180 m
- o Production estimée : 31 720,5 MWh / an

Le projet éolien de Séry-lès-Mézières

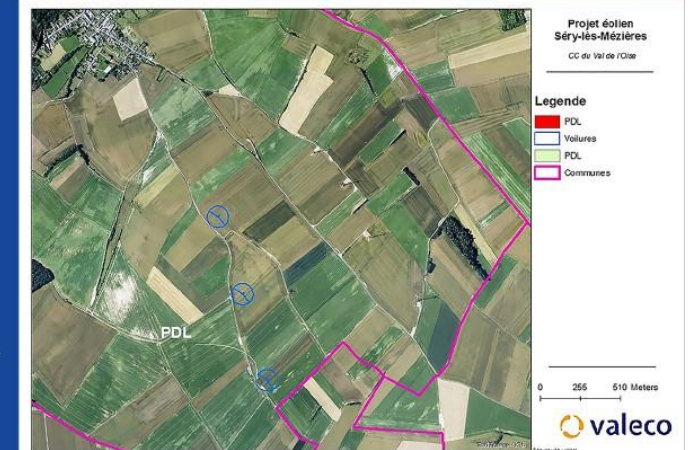


Illustration 6 : Lettre d'information n°2 (1/2)

Illustration 7 : Lettre d'information n°2 (2/2)

Pourquoi développer l'éolien ?

L'éolien est une des clés de la transition énergétique française. L'objectif de diversification du mix électrique français a été affiché par le gouvernement. Le parc participera aux objectifs définis par la Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 fixant à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030. Par ailleurs, l'énergie éolienne est une source renouvelable inépuisable et non polluante. Par conséquent, elle n'émet pas de gaz participant à l'effet de serre. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de 2000 tonnes de rejet de CO₂ par an.

Qui sommes-nous ?

Valeco est une société spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et au Canada. C'est un interlocuteur privilégié pour tous les élus, citoyens, propriétaires fonciers, investisseurs, qui souhaitent apporter leur contribution pour un avenir énergétique durable. Fondée en 1995, la société est basée à Montpellier et fait partie du Top 10 des exploitants sur le marché français. Valeco est aujourd'hui intégré au groupe EnBW, l'un des tous premiers énergéticiens européens. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

i Pour rester informé(e)s des dernières actualités, un blog sur le projet de Séry-lès-Mézières a été créé. Vous y retrouverez de nombreuses informations sur le projet et il vous est possible d'interagir avec nous via une rubrique vous permettant de poser des questions ou de formuler des observations sur le projet : <https://blog.groupevaleco.com/projet-eolien-de-sery-les-mezieres>

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien de Séry-lès-Mézières ?

N'hésitez pas à nous contacter :
 Charline MOINEAU - charlineoineau@groupevaleco.com - 07 88 14 81 34
 Valeco - 6 rue Colbert - 80 000 Amiens

valeco
 PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
 groupevaleco.com

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 948
 Impression : DSS impression - 3 allée Maître Zicharus 80 440 Gray - Certifié Impression Vert
 Ne pas jeter sur la voie publique



Lettre d'information n°3 - Décembre 2021

PROJET ÉOLIEN DE SÉRY-LÈS-MÉZIERES

Commune de Séry-lès-Mézières

Madame, Monsieur,

En 2018, Valeco, producteur d'énergies renouvelables, a reçu l'autorisation du Conseil Municipal de Séry-lès-Mézières pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire. Nous avons donc obtenu les accords des propriétaires fonciers et exploitants agricoles et mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser les études nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de la construction du parc éolien. Ainsi, en juillet 2020 vous avez été informés de l'implantation retenue de 3 éoliennes sur une ligne le long d'un chemin communal. Suite à la demande d'autorisation environnementale déposée en septembre 2020, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Agriculture et du Logement (DREAL) nous a communiqué une demande de compléments en septembre 2021, avec un délai de 12 mois pour y répondre. Sa demande concerne uniquement le volet des milieux naturels afin de mieux apprécier les divers enjeux liés à l'installation du futur parc. Une fois le dossier complété et remanié, nous le redéposerons d'ici à septembre 2022.

Je vous souhaite une agréable lecture et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Charline MOINEAU, chef de projets

Illustration 8 : Lettre d'information n°3 (1/2)

Les étapes d'un projet éolien



Concertation préalable du public

Préalablement au dépôt en préfecture des dossiers de demande d'autorisation, la société Valeco a mis en place une procédure de concertation qui s'est déroulée du 9 au 23 juillet 2020 pour permettre aux riverains de s'exprimer sur la base des informations techniques récoltées depuis 2018.

Un dossier synthétique reprenant ces informations était disponible à la consultation et un registre permettait de consigner les observations et questions.

Par ailleurs, une permanence d'accueil s'est tenue en mairie en présence des chefs de projet le 15 juillet 2020. Aucune contribution n'a été réalisée.

Implantation des éoliennes



Projet éolien Séry-lès-Mézières
 CC du Val de l'Oise

Legende
 PDL
 Valures
 PDL
 Communes

0 250 510 Meters

valeco
 PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Illustration 9 : Lettre d'information n°3 (2/2)

2.4 La procédure volontaire de concertation préalable

2.4.1 Décret et ordonnance

L'ordonnance du 3 août 2016 est l'aboutissement du chantier sur la modernisation du dialogue environnemental, et vise à renforcer la participation publique à l'élaboration des décisions pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Le décret du 25 avril 2017, en application de l'ordonnance, renforce la procédure de concertation préalable facultative pour les projets assujettis à évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le maître d'ouvrage d'un projet peut donc prendre l'initiative d'organiser une concertation volontaire. C'est ce qui a été fait sur le projet éolien de Séry-lès-Mézières, et cette concertation s'est déroulée du 9 juillet 2020 au 23 juillet 2020.

L'objectif de cette concertation est de porter à la connaissance de tous, les éléments essentiels du projet et de donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur le projet avant que ce dernier ne soit déposé en préfecture pour une instruction par les services de l'Etat.

Pour mettre en œuvre cette concertation, le porteur de projet doit :

- Publier un avis de concertation préalable pour annoncer le début de la démarche ;
- Publier un dossier de présentation du projet qui a été mis à disposition en mairie ;
- Publier un bilan de la concertation préalable.

Le bilan de la concertation (constitué par le présent document) vise à présenter l'ensemble des moyens mis en œuvre pour informer et permettre la participation de tous à la concertation, ainsi que les enseignements tirés de cette phase et la façon d'en tenir compte.

2.4.2 Périmètre

La commune concernée par la concertation préalable et susceptible d'être affectées par le projet se situe dans le périmètre de la zone d'étude. C'est la commune concernée par l'emprise du site. Elle est située dans le département de l'Aisne. Il s'agit de Séry-lès-Mézières.

2.4.3 Chronologie

Le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 concernant la procédure volontaire de concertation préalable a été appliqué. Cette procédure a pour but de permettre aux riverains de s'exprimer sur la base d'informations techniques que nous avons pu récolter lors des premiers mois d'études et que nous leur mettons à disposition.

Elle suit la chronologie suivante : « [...] *La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation* [...] », Article L121-16 du Code de l'Environnement.

Ainsi l'affichage a eu lieu du 24 juin 2020 au 15 juillet 2020. La concertation préalable a eu lieu du 9 juillet au 23 juillet 2020.

Une permanence a été tenue le 15 juillet 2020 de 14h à 18 h en mairie de la commune de Séry-lès-Mézières.

L'information a été renforcée par la distribution d'une lettre d'information (n°2) le 6 juillet 2020.

2.4.4 Affichage

L'avis de concertation préalable a été affiché dans la mairie de Séry-lès-Mézières, durant 15 jours minimum soit du 24 juin 2020 au 15 juillet 2020.

De plus, un certificat d'affichage a signé par la mairie à l'issue de cette période est présenté en Annexe n°2.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SERY-LES-MEZIERES

Objet de la concertation

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Séry-lès-Mézières, dans l'Aisne (02), la société VALECO a décidé de mettre en place une procédure de concertation publique dans la commune de Séry-lès-Mézières. Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux riverains potentiellement impactés par le projet de s'exprimer sur la base d'informations techniques que nous avons pu récolter lors des premiers mois d'études et que nous leurs mettons à disposition.

Le présent projet concerne la création du parc éolien de Séry-lès-Mézières, sur le territoire communal de Séry-lès-Mézières au sein de la Communauté de commune du Val de l'Oise. Cette commune est située dans le département de l'Aisne au sein de la région Hauts-de-France.

Ce parc sera constitué de 3 aérogénérateurs et d'1 poste de livraison implantés sur le territoire de la commune de Séry-lès-Mézières. La puissance unitaire des éoliennes sera comprise entre 3,6 et 4,8 MW. La puissance totale du parc sera comprise entre 10,8 MW et 14,4 MW ;

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique (au titre de l'autorisation d'exploiter ICPE) sera nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

Modalités de la concertation

La concertation préalable sera ouverte du jeudi 09 juillet au jeudi 23 juillet 2020.

Durant cette période, un dossier synthétique reprenant les principales caractéristiques du projet pourra être consulté par le public :

- Sur support papier, en mairie de Séry-lès-Mézières, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci soit les lundis 13 et 20 juillet de 10h à 12h et les mercredis 15 et 22 juillet de 16h30 à 18h30.
- Sur le site internet suivant : https://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_sery-les-mezieres

Pendant cette même période, les avis et observations du public pourront :

- Être formulés sur le registre mis en mairie précitée à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- Être formulés directement sur le site internet dédié ;
- Être transmis par courrier électronique, à l'adresse suivante : marjoriefournier@groupevaleco.com;

Un bilan de cette concertation sera rédigé et rendu public dans les 3 mois maximum suivant la fin de la procédure à la fois sur le site internet et dans la mairie de Séry-lès-Mézières.

Contact & Coordonnées

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Marjorie FOURNIER, Cheffe de projets,

Tel : 07 82 94 08 25

Email : marjoriefournier@groupevaleco.com

Illustration 10: Avis de concertation préalable du public*

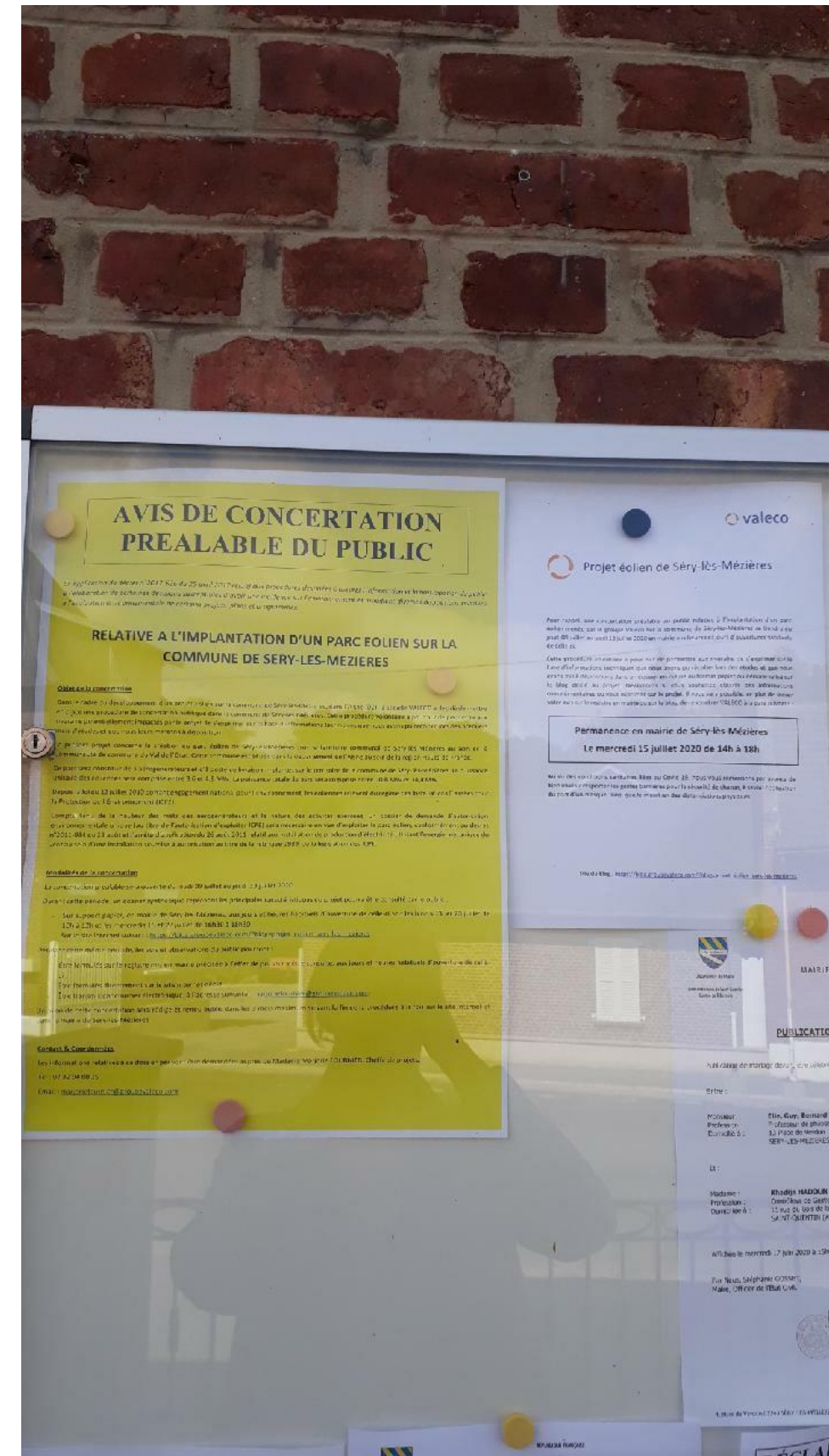


Illustration 11: Affichage de l'avis de concertation préalable du public en mairie

2.4.5 Dossier

Le dossier a été mis à disposition en version papier dans la mairie précitée du 15 juillet au 23 juillet 2020, accompagné d'un registre permettant de partager remarques & questions. 2 exemplaires ont été laissés au sein de chaque mairie, accompagnés de registres de la concertation préalable, permettant aux riverains concernés de laisser leurs remarques / questions.

Les coordonnées du chef de projet étaient indiquées afin de permettre, à ceux qui le souhaitent, un contact plus direct avec les référents.

Ce « dossier de concertation préalable » est téléchargeable sur la page d'accueil du blog. Le poids et le format de ce document ont été conçus pour permettre une consultation facile pendant la navigation, mais aussi un téléchargement simple et rapide, quelle que soit la connexion internet.

Le dossier abordait les thématiques suivantes : l'historique du projet, l'implantation potentielle, les caractéristiques principales du projet, les bureaux d'études qui sont intervenus pour l'étude des milieux naturel, acoustique, paysager, le carnet complet des photomontages, ainsi que les plans d'aménagement au format A3 pour permettre une meilleure lisibilité.

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE



DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE

Projet éolien de SERY-LES-MEZIERES

Commune de Séry-les-Mézières (02 - Aisne)

 Parc éolien de Sery-les-Mezières
valeco

1

Illustration 12 : Page de garde du dossier de concertation

2.5 Analyse des contributions

2.5.1 La mobilisation du public

Bien que 2 exemplaires des dossiers de concertation furent laissés en mairie pour la durée de la concertation préalable, ces registres d'observation nous ont été retournés sans aucune remarques, ni questions.

Les recueils d'observation du public lors de la concertation préalable vous sont présentés en Annexe n°1.

Par ailleurs aucune remarque n'a été formulée ni par e-mail, ni sur le blog dédié au projet.

Cependant, lors de la permanence en mairie du 15 juillet 2020, le groupe VALECO a reçu 3 riverains. Ces rencontres ont permis d'échanger sur le projet, les aménagements prévus et le calendrier prévisionnel. Le projet est plutôt bien accueilli de la part de ces trois riverains.

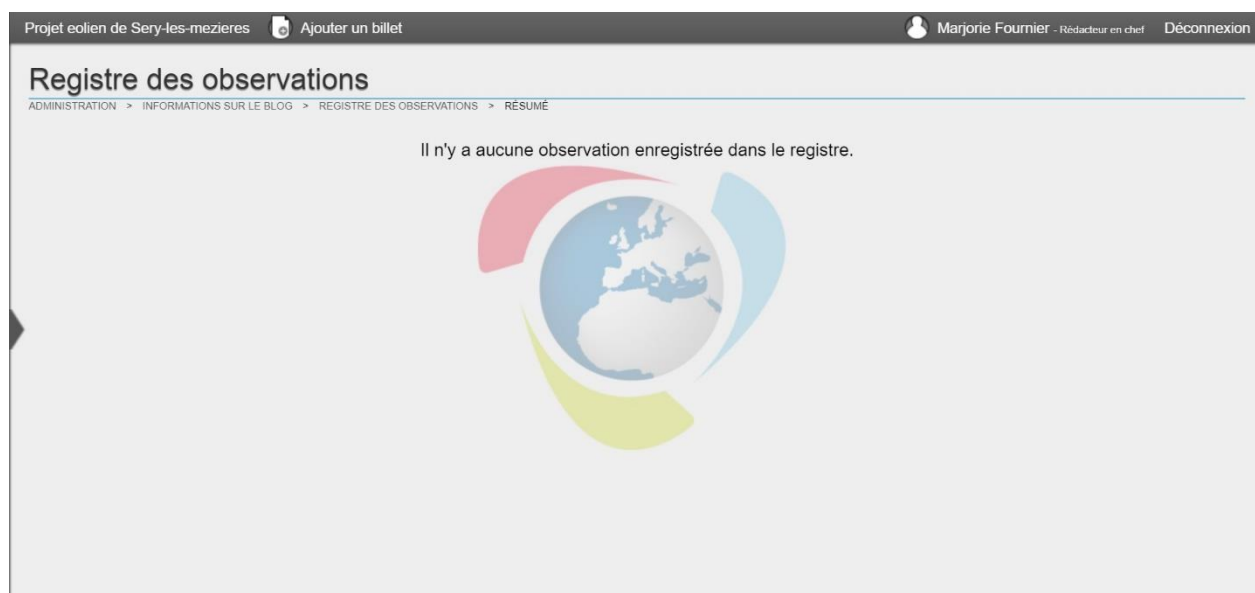


Illustration 9 : registre des observations du blog

2.5.2 Décryptage de l'absence de mobilisation

L'absence de mobilisation des citoyens, des associations et de la population de la commune concernée par l'implantation du projet pendant la démarche participative pourrait révéler un potentiel intérêt pour le parc éolien puisqu'aucune remarque n'a été formulée.

2.6 Conclusion

Valeco a mis en place une période de concertation préalable au projet éolien du 9 juillet 2020 au 23 juillet 2020. Un affichage a été réalisé, conformément à la réglementation du 24 juin au 15 juillet 2020.

Les personnes intéressées ont ainsi pu prendre connaissance du projet et de ses caractéristiques, grâce au dossier papier disponible dans la mairie de Séry-lès-Mézières, mais aussi au travers du blog du projet éolien de Séry-lès-Mézières. A la fin de la période de concertation 53 visites ont été enregistrées sur le blog. Bien qu'il n'y ait eu aucune remarques ni questions, les billets concernant le dossier mis en ligne sur le blog ont été consultés, donc l'information relayée.

L'après-midi du 15 juillet qui fut dédié à une permanence d'accueil du public, aura quant à elle, permis aux riverains de poser des questions et échanger directement avec Valeco au sujet du projet. Le porteur de projet reste néanmoins à la disposition des personnes souhaitant approfondir les échanges.

Il est important de rappeler qu'en plus de cette concertation préalable, une enquête publique aura lieu afin de recueillir à nouveau les remarques des habitants.

Pour la suite, Valeco s'appuiera sur l'article L121-15-1 du Code de l'environnement « *Elle [la concertation préalable] porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.* ».

Nous distinguons la phase de construction de la phase d'exploitation. Si le projet passe à l'enquête publique, ce sera pour nous l'occasion de construire une stratégie de communication inspirée des retours qui nous auront été faits. Nous souhaitons communiquer tout au long de la vie du projet, y compris en phase d'exploitation en partageant les données de production et la correspondance en termes de consommation par habitant afin de rendre plus tangible le fonctionnement et l'utilité du projet.

La lettre d'information, notamment lorsqu'elle est distribuée en boîtes aux lettres, reste un moyen sûr de s'assurer que tout le monde bénéficie du même niveau d'information (en parallèle des recours au blog projet).

3 ENQUETE PUBLIQUE

3° de l'article R.123-8 du code de l'environnement.

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation unique du parc éolien de Séry-lès-Mézières, une enquête publique, conduite par un commissaire enquêteur, permettant d'informer le public et recueillir ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions se déroulera pendant une durée de 1 mois. Bien que n'ayant pas encore eu lieu, cette enquête publique entre dans le cadre de ce dossier de concertation.

3.1.1 Les textes régissant l'enquête public

En application des articles L. 512-1 et R. 123-1 du code de l'environnement, la délivrance d'une autorisation d'exploiter requière, préalablement, l'organisation d'une enquête publique.

L'article R. 181-36 du code de l'environnement prévoit que « *L'enquête publique est organisée selon les modalités du chapitre III du titre II du livre Ier, sous réserve des dispositions de l'article L. 181-10 ainsi que des dispositions du présent article* ».

L'enquête publique relative au projet éolien de Séry-lès-Mézières est donc soumise aux dispositions de l'article R. 181-36 et des articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

En vertu de l'article R. 123-3, l'enquête publique est organisée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'exploiter. En l'espèce, il s'agit du préfet de l'Aisne.

L'autorité compétente saisit le président du tribunal administratif, en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.

L'ouverture de l'enquête publique est précédée de la publication d'un arrêté d'ouverture, qui précise, notamment :

- La date à laquelle l'enquête est ouverte et sa durée, qui ne peut être inférieure à trente jours et ne peut excéder deux mois ;
- Les communes dans lesquelles il doit être procédé à l'affichage de l'avis d'enquête ;
- Les lieux dans lesquels le public peut consulter le dossier ;
- Les dates et les lieux des permanences dans lesquelles le commissaire enquêteur sera présent.

En application de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur doit rendre son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

3.1.2 L'insertion de l'enquête publique dans la procédure administrative relative au projet et à la décision finale

L'enquête publique constitue une procédure obligatoire préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale demandée par la société PE DE SERY-LES-MEZIERES.



La décision finale sur cette demande d'autorisation appartient au préfet de l'Aisne.

En application de l'article R. 181-41 du décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale le préfet doit statuer sur la demande d'autorisation environnementale dans un délai de deux mois à compter du jour de réception du rapport du commissaire enquêteur.

En cas d'impossibilité de statuer dans ce délai, le préfet pourra fixer un nouveau délai, par arrêté motivé.

4 ANNEXES

4.1 Annexe 1 – Recueil des observations du public

PARC EOLIEN DE SERY-LES-MEZIERES Consultation publique Registre d'observations du public Page 1			
Date	NOM Prénom	Adresse/Mail/Téléphone	Question / Observations
			Aucune observation.
			A Séry-les-Mézières, le 24 juillet 2020. Le Maire, Stéphanie Gosset
			 

4.2 Annexe 2 – Certificat d'affichage en mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SÉRY-LES-MÉZIÈRES

Certificat d'affichage

Madame Stéphanie GOSSET, Maire de la commune de Séry-Lès-Mézière, certifie qu'il a été affiché dans la vitrine dédiée à l'affichage du public devant la mairie, du 24 juin 2020 au 15 juillet 2020, l'avis de concertation préalable du public relatif à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Séry-Lès-Mézières.

Fait à Séry-les-Mézières, le 24 juillet 2020

Le Maire,
Stéphanie GOSSET